

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 465

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
2 juillet 1941

Numéro JO  
n° 536 du 31/07/1941

Date du numéro  
31 juillet 1941

### TEXTE INTÉGRAL

Les nommés Aden Ismaël, sergent-chef, n° mle 1, et Idriss Gouled, agent de police, n° mle 31, absents irrégulièrement de leur poste, sont licenciés de leur emploi respectivement à compter des 17 et 21 juin 1941, dates auxquelles sont arrivées à expiration les permissions qui leur étaient accordées. La démission de leur emploi présentée par les agents de police : Askar Rgal, n° mle 15, et Elimi Farah, n° mle 119, est acceptée, pour compter du 1er juillet 1941. Sont engagés, à compter du 1er juillet 1941, en qualité d'agents de police de 2e classe avant quatre ans, en remplacement des agents susvisés ; Ibrahim Ali, Dankali, ancien militaire; Hassen Goulombéh, Somali Abéraoual, ancien militaire ; Abdi Ahmed, Somali Abéraoual, ancien militaire ; Mohamed Abdi, Somali Abéraoual, ancien militaire.